

Chrétienne, & qui par le reglement de ses mœurs faisoit honneur à votre Eglise, elle avoit encore eu celui d'être élevée dans votre crainte; c'étoit par un effet de la protection de votre Fils unique, Jesus-Christ notre Sauveur, & de ses soins pleins de miséricorde, avec lesquels il veille sur ceux qui lui appartiennent.

Mais elle ne se loioit pas encore tant des soins de sa mere pour son éducation, que de ceux d'une certaine vieille servante, qui étoit dans la maison depuis si long-temps, qu'elle étoit déjà grande, que le pere de ma mere n'étoit encore que petit enfant; & qu'elle l'avoit porté plusieurs fois sur ses épaules, comme on voit que font ces jeunes filles, que l'on met quelquefois auprès des enfans. Cette raison, jointe à celle de son grand âge & de sa vertu, faisoit qu'elle étoit fort considérée dans une maison aussi Chrétienne que celle-là; & que ses Maîtres lui avoient même donné la conduite de leurs filles. C'est de quoi elle s'acquittoit avec tout le soin possible; & si d'un côté elle les instruisoit avec beaucoup de circonspection & d'égard à ce que la foiblesse de leur âge pouvoit porter; elle ne manquoit pas aussi de les tenir de court, avec une sainte severité, sur toutes les choses où il falloit être ferme.

Cela alloit à tel point, que quelque soif qu'elles eussent hors des heures des repas, qu'elles prenoient avec le pere & la mere, & qui se passoient avec beaucoup de frugalité, elle ne leur permettoit pas de boire, quand ce n'auroit été que de l'eau, voyant bien où cela les auroit pû mener; & elle leur disoit, avec beaucoup de raison & de sagesse: Vous ne beuvez que de l'eau présentement, parce que le vin n'est pas en votre disposition: mais lorsque vous serez mariées, & que vous vous verrez maîtresses de la cave, l'eau vous paroîtra bien fade, & l'habitude de boire hors des repas ira son

*L'éducation des enfans demande un juste temperament entre la severité & l'indulgence.*

*Les consequences des moindres des mauvaises habitudes des vices.*